

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 44, rue Centrale, 44.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.	Rédacteur en chef : A. SCHNÉGANS Ancien député du Bas-Rhin.	ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne	VILLE DE LYON. Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr. Département du Rhône 11 fr. 23 fr. 44 fr. Département limitrophes 12 fr. 25 fr. 46 fr. Autres départements 13 fr. 25 fr. 48 fr. Pour l'étranger, le port en sus.	LES ABONNEMENTS partent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois.	Gérant : C. BENOIT-GONIN Imprimerie de H. Storck, Lyon.	Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 18 Juin.

Il est à peu près hors de doute que, grâce à l'intervention de l'empereur d'Allemagne, un accord, provisoire tout au moins, s'est établi entre la Russie et l'Autriche au sujet des questions orientales.

Par quelles raisons cette dernière puissance a-t-elle été amenée à renoncer à sa politique traditionnelle, pour entrer dans les vues de la Russie et paraître s'associer, ne fût-ce que par un consentement tacite, aux projets de démembrement éventuel, auxquels reste exposé l'empire ottoman ? Les journaux de Vienne éprouvent un certain embarras à expliquer ce revirement, que cependant les organes les plus autorisés de la presse allemande ne songent plus à nier aujourd'hui. On a surtout remarqué le langage de la *Nouvelle Presse libre* qui semblait, il y a quelques temps, rejeter bien loin toute idée d'accommodement, et qui, subitement frappée, croirait-on, des vices du gouvernement turc, renonce à voir dans l'intégrité de l'empire ottoman une des conditions de l'équilibre européen.

Il est vrai de dire que ces conditions sont bien changées présentement, et que devenue, en quelque sorte, le premier satellite de la Prusse, l'Autriche est tenue de ne point mécontenter son puissant voisin. Or, les projets que nourrit M. de Bismarck, les circonstances exceptionnellement graves au milieu desquelles l'empereur Guillaume a reconstitué l'empire allemand, l'absence de haïnes créées par la dernière guerre entre la France et la Prusse, bien d'autres circonstances encore imposent au cabinet de Berlin l'impérieux devoir de faire tout au monde pour éviter un conflit prochain avec la Russie. Indépendamment des liens de famille et d'amitié qui unissent le czar à l'empereur Guillaume, et qui seront, leur vie durant, un obstacle sérieux à la possibilité d'une rupture entre les deux Etats, il y avait un moyen tout indiqué d'atteindre ce but pacifique : c'était de prévoir toute explosion, qui pût rouvrir inopinément la question orientale. L'appui moral que la Prusse avait prêté à la Russie, lorsqu'il s'agit de celle-ci de déchirer le traité de 1856, était un gage incontestable de la bonne volonté que mettrait toujours M. de Bismarck à ne point contrarier la politique russe en Orient; il suffisait, dès lors, d'amener l'Autriche à voir, elle aussi, dans l'ajournement de la crise, un motif de sécurité personnelle, et dans la dissolution de l'empire ottoman une nécessité à laquelle, bon gré, mal gré, il lui faudrait se résigner tôt ou tard.

Tel est actuellement l'état des choses, et il n'est pas contestable, à ce point de vue, que l'entente des trois cours du nord ne soit une garantie efficace du maintien de la paix européenne. Mais que peut-il résulter de cette entente, en ce qui touche aux intérêts français ? C'est là une question bien des fois agitée depuis les entrevues de Gastein, et qui vient de nouveau s'imposer à nos préoccupations.

Ainsi que le fait remarquer une correspondance de Vienne au *Temps*, il est certain d'abord que l'accord, tel qu'il peut avoir été conclu, ne se traduira par aucun fait immédiat. « A Vienne », comme à Berlin, comme à Saint-Petersbourg, on se renfermera dans un rôle purement expectant; on laissera les choses suivre leur cours naturel;

tout au plus fera-t-on à Vienne une réception brillante aux princes vassaux de la Porte qui viendront visiter l'exposition; mais, ainsi que le dit fort justement le correspondant du *Temps*, il ne saurait y avoir, pour le moment, entre les trois puissances, aucune action politique commune — « puisque l'accord implique, au contraire, l'inaction. »

La France n'a donc, selon toute probabilité, rien à redouter de ce rapprochement des cours du nord. Peut-elle en attendre quelque effet utile ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Mais, pour cela il faut que nos gouvernements renoncent à leurs chimères, et cessent de nous vanter la vertu spécifique de leur politique « conservatrice » au point de vue des alliances étrangères. Quoi qu'il puisse faire, sous quelque drapeau qu'il s'abrite, le ministère de Broglie ne saurait détacher du faisceau qui les rassemble une seule de ces volontés souveraines, dont l'impulsion se trahit, chez les nations du continent, par un redoublement d'hostilité ou d'indifférence à notre égard. Que le gouvernement se rende compte de toutes les circonstances qui ont marqué son avènement aux affaires, du succès négatif que ses circulaires ont obtenu à l'étranger; qu'il suive les polémiques de la presse allemande, autrichienne, et surtout celle des journaux italiens; qu'il ouvre enfin les yeux sur le véritable état des esprits en Europe, et, de lui-même, s'il a quelque souci de l'avenir du pays, il reprendra une attitude à la fois plus réservée et plus nette, vis-à-vis des puissances étrangères.

Les alliances viendront à leur heure; pour le moment, s'il importe de n'en rendre impossible aucune, il serait puéril d'espérer violenter la fortune. Un devoir bien autrement pressant, d'ailleurs, s'impose aux hommes qui ont en mains la direction de nos affaires. Seule, mutilée, vaincue, accablée sous le poids des plus épouvantables désastres, la France s'est remise debout, sans aucun autre appui que celui qu'elle puisait dans sa vitalité propre et dans son énergie. Aujourd'hui elle a hâte de reconquérir sa place au premier rang des nations qui luttent pour la liberté et le progrès; elle sent d'instinct que sa force réside dans l'esprit démocratique qui l'anime, et de ses gouvernements elle ne demande, elle n'exige qu'une chose : c'est qu'ils ne se mettent point en travers de son irrésistible volonté.

Ce n'est pas de notre faute si la même conclusion revient, à chaque instant, sous notre plume, et si nous sommes encore une fois obligés de reconnaître que, loin d'améliorer la situation du pays, le renversement de M. Thiers n'a fait qu'aggraver, sous ce rapport, les difficultés que rencontre sa réorganisation matérielle et morale.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'Assemblée a enfin terminé hier la discussion sur la convention conclue avec la compagnie de l'Est à la suite de la cession d'une partie du réseau à la Prusse.

Le projet de loi adopté hier par 485 voix contre 131, a pour objet la déclaration d'utilité publique de nouvelles lignes concédées à la compagnie de l'Est, et l'approbation d'une convention passée avec cette compagnie et lui accordant pendant 83 ans une annuité de 20 millions 500 mille francs.

Nous reviendrons avec quelques détails sur cette loi, dont les événements politiques ne nous ont pas permis de nous occuper pendant

le cours de la discussion.

M. Ranc ne sera peut-être pas la seule victime des rancunes de la droite contre l'ancien gouvernement et la république.

Nous avons parlé de M. Turquet, qui aurait à répondre devant un conseil de guerre de sa complicité dans l'évasion de M. Léo Meillet, auquel il devait d'avoir eu la vie sauve au début de la Commune.

L'Ordre nous fait craindre d'autres poursuites politiques du même genre.

« Beaucoup de chefs de la démagogie, dit-il, qui sont devenus des hommes politiques, ont été mêlés aux marches et aux opérations scandaleuses fétées par les commissions d'enquête et mis moralement à la disposition des ministres. Sous M. Thiers, cela n'avait aucun inconvénient, même pour le plus compromis; mais on assure qu'aujourd'hui le ministre de la justice est disposé à prendre au sérieux ces renvois. On ajoute également que ce nouvel examen, au point de vue juridique, ne laisse pas que d'inquiéter les citoyens Naquet, Gent, Esquiros, pour ne nommer que ceux-là. »

Pendant qu'on en sera à cette révision du passé, pourquoi ne pas poursuivre les hommes du 2 décembre.

Le *Soleil* dit avec raison à ce sujet :

« Nous imaginons qu'en entrant dans cette voie M. Ernoul comprendra dans la poursuite l'un des plus fidèles soutiens du cabinet, M. le marquis de Plessac, sous-gouverneur de la Banque de France. »

M. de Plessac a contribué, au su de tous, à faire passer à l'étranger l'un des principaux collègues de M. Léo Meillet, M. Charles Beslay, délégué de la Commune à la Banque de France et père de M. François Beslay, rédacteur du *Franc-Séjour*.

« La justice doit être égale pour tous : M. Ladmiralet l'a écrit; M. Ernoul n'y contredira pas. »

On a distribué lundi aux députés le rapport de M. Cochery sur une demande en autorisation de poursuites pour diffamation, dirigée contre M. Godin, député de l'Aisne. Ce rapport conclut au refus de l'autorisation en des termes qui empruntent aux circonstances un intérêt particulier.

Voici comment M. Cochery formule sa théorie de la doctrine parlementaire en pareil cas :

« L'Assemblée est seul juge des circonstances qui peuvent la déterminer à autoriser ou à refuser les poursuites. Aucune restriction ne limite son droit; son pouvoir, en cette matière, est absolu. »

« Le législateur a voulu qu'une poursuite frivole ou frauduleuse ne pût enlever le député à sa mission. Il a voulu qu'une poursuite, même sérieuse, ne pût entraver le représentant au moment où sa présence est nécessaire, par exemple, au milieu d'une délibération sur des lois constitutionnelles ou sur l'existence d'un gouvernement. »

« C'est à l'Assemblée d'apprécier et de peser ce qu'exigent l'importance de la poursuite et les intérêts de la vindicte publique. »

Un journal donne comme certain un renseignement qui met en évidence la prodigieuse vitalité de notre pays. Les versements anticipés sur les emprunts nationaux destinés à payer notre rançon de 5 milliards ont été faits dans de telles proportions, qu'il ne reste plus aujourd'hui à recevoir par le Trésor qu'une somme relativement minime.

Cette somme n'excéderait pas, nous assure-t-on, le chiffre de 125 millions de francs; si chaque souscripteur, obéissant à un sentiment de patriotisme, n'avait anticipé ses versements, il resterait à verser encore dans les caisses du Trésor plus de 2 milliards de francs, et notre libération serait encore fort éloignée.

Le *Journal des Débats* déclare qu'il est autorisé à démentir l'assertion de certains journaux attribuant à M. Thiers la divulgation de la circulaire Pascal. M. Thiers ne l'a connue que par la lecture qui lui a été faite à l'Assemblée.

Le journal *l'Assemblée nationale* dément la nouvelle que le gouvernement songerait à prendre des mesures (horribles d'ailleurs) contre l'agitation que MM. Thiers et Barthélemy Saint-Hilaire essaient d'entretenir dans le pays, au

moyen d'adresses.

C'est fort heureux !

D'après les décisions prises lundi par la commission de décentralisation, seront électeurs de droit dans leur commune, pour la nomination des conseils municipaux, tous les citoyens âgés de 25 ans qui auront satisfait aux obligations du service militaire, et qui, étant nés dans la commune, y résident depuis six mois au moins.

Les citoyens qui ne sont pas nés dans la commune devront justifier d'une résidence d'une année au moins par l'inscription sur le registre de l'une des quatre contributions.

Enfin, ceux qui ne seront pas nés dans la commune et ne seront inscrits sur aucun rôle des contributions, auront à justifier de trois années de résidence dans la commune, au moyen des actes de l'état civil auxquels ils auront pu participer.

Le *Times* publie les dépêches suivantes :

Paris, 15 juin.

Dans le cours de la présente semaine, on s'attend à recevoir de la commission de décentralisation le nouveau projet de loi municipale.

Cette semaine, dit-on aussi, la question sera décidée de savoir si les lois constitutionnelles seront soumises à la considération de l'Assemblée pour être discutée à bref délai, ou si la prise en considération de ces mesures sera renvoyée à une époque postérieure qui sera fixée plus tard.

Paris, 14 juin.

La nouvelle se confirme que la taxe sur les matières premières a été rejetée par le conseil supérieur du commerce.

Néanmoins, le gouvernement paraît seulement disposé à réduire la taxe dans des proportions considérables, afin de la mettre dans de justes rapports avec les droits fiscaux qui pourraient être levés directement, mais à ne pas la supprimer entièrement.

Le centre gauche se réunit aujourd'hui pour la constitution de son bureau. On considère comme certaine la nomination de M. Léon Say comme président et de MM. Laboulaye et Schérer comme vice-présidents.

Le rapport de M. de Chasseloup-Laubat sur les emplois réservés aux sous-officiers vient d'être distribué.

Le tableau suivant montre que tous les ans un minimum de 2,463 emplois sera mis à la disposition du ministère de la guerre, ce qui facilitera le recrutement des cadres, les sous-officiers pouvant contracter des rengagements le jour où ils seront certains de ne pas être abandonnés au bout de douze ans de service.

ADMINISTRATIONS dans lesquelles les sous-officiers auront accès.	NOMBRE des emplois disponibles chaque année qui leur sont réservés.
Justice	1
Légion d'honneur	215
Intérieur	1 083
Finances	1 432
Guerre	Mémoire.
Marine	Mémoire.
Instruction publique	48
Instituteurs	Mémoire.
Agriculture	286
Travaux publics	258
Préfecture de la Seine	450
Préfecture de police	2 463

Les emplois de la marine sont réservés aux sous-officiers appartenant à ce département; quant aux instituteurs, on ne peut fixer à l'avance le chiffre, à cause des connaissances spéciales qui seront demandées aux candidats.

Les sous-officiers qui obtiendront des emplois civils auront droit à la retraite, et leurs années de services militaires leur seront comptées.

On écrit de Rome au *Journal de Genève* :

M. Fournier est parti pour Florence, où il passera, dit-on, la belle saison avec sa famille.

roce de leur figures barbus.

Laplat portait sur leur visage des balafres et des cicatrices, et leur cheveu était boré. Ils appartenaient à différentes nations; cependant ils parlaient un mauvais français au moyen duquel ils pouvaient à la rigueur s'entendre. Ces gens étaient assis autour d'une table crasseuse chargée de pots et de gobelets; devant chaque homme on remarquait plusieurs pièces d'or que le borgne était en train de leur distribuer; mais sans doute on ne trouvait pas la répartition équitable ou suffisante, car elle suscitait de bruyantes réclamations, et la plupart des réclameurs semblaient tout disposés à appuyer leurs protestations avec leurs poignards.

« *Soyez-moi terrible!* » disait un Allemand d'un ton vaillant. — Je te dis, Riquet le Borgne, que tu nous fais tout au moins de moitié. Six florins d'or à chacun de nous pour une pareille besogne! Il n'y a pas de quoi acheter assez de vin et de bière pour se laver la conscience après le coup. »

« Eh! *corpo di Bacco!* » dit un Italien, — mon confesseur me demandera plus que cela pour me donner l'absolution... car, *poveretto!* l'absolution est bien chère par le temps qui court. »

« Oui, oui, *Goddam!* » s'écria un Anglais en frappant sur la table; ce maudit Borgne nous triche, et je veux être pendu (comme je le serai probablement tôt ou tard), s'il nous donne seulement le quart de ce qu'il a reçu. Six florins pour mettre à l'ombre un... personnage de cette importance! mais nous devrions recevoir chacun autant de pièces d'or qu'il y a de cheveux sur la tête. Un mari qui voudrait se débarrasser d'un galand de sa femme paierait plus généreusement des braves comme nous! »

Riquet le Borgne écoutait en ricanant ces doctes.

« Allons, mes chers compagnons, — répondit-il d'un ton patelin et avec un accent gascou des plus prononcés; — les temps sont

Mais il fera d'abord un voyage en France. J'ignore s'il s'y rendra de plein gré ou s'il y est mandé *ad audiendum verbum*.

Mais je crois savoir qu'il n'a pas précisément donné sa démission en apprenant le coup d'Etat du 24 mai. Il l'a offerte. M. de Corcelle, prévoyant une escalade, est parvenu à le calmer et à l'empêcher d'aller plus loin.

On serait même, au Vatican, passablement courroucé de ce procédé de l'ambassadeur.

On télégraphie de Strasbourg, 17 juin :

Hier soir a eu lieu une réunion électorale composée de 500 électeurs de notre ville. Plusieurs orateurs se sont fait entendre, parmi lesquels l'avocat Schnégans et le conseiller municipal Kissen, qui se sont prononcés pour des élections modérées. La majorité n'a pas accepté ces propositions, et a choisi MM. Lauth, Weyer, Goguel et Hueber, comme candidats de Strasbourg pour le conseil du district.

M. Jules Klein, pharmacien, a accepté la candidature au conseil général.

On télégraphie de la Haye, 16 juin :

La première chambre a adopté à l'unanimité un crédit pour l'expédition d'Atchin.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré que le gouvernement n'avait reçu aucun avis concernant une mission quelconque de la Turquie dans la question atchinoise.

PROPOS RÉPUBLICAINS

Une exécution sous François I^{er}. — Ne touchez pas à la reine. — Les crimes de la presse. — Encore la petite dame de la rue Sala. — Les courses du bois de Boulogne et l'Académie française. — L'école des femmes et l'école des vieillards.

En l'an 1535, le plus chevaleresque de nos rois et l'un des plus libéraux rendait un édit contre l'imprimerie et proscrivait l'invention récente de Gutenberg. Cela n'a pas empêché François I^{er} de mériter ou du moins d'obtenir le nom glorieux de *père des lettres*; mais, Dieu merci! cela n'a pas empêché non plus l'imprimerie de vivre et de prospérer. Depuis, la presse en a vu bien d'autres et les successeurs de ce premier ancêtre des lettres françaises se sont fait un devoir de protéger leurs filles à sa manière, c'est-à-dire en les entourant d'entraves, de suspensions, de restrictions et de persécutions. Contre la presse, nos rois n'ont eu jamais assez de peines et d'opérations à l'égard des amendes, des confiscations et des emprisonnements.

En cela pourtant, comme en beaucoup de choses, ils furent dépassés par nos deux empereurs. Napoléon I^{er} avait réduit la presse périodique à sept ou huit journaux dont sa police avait la rédaction en chef et encore en disait-il du mal. Il voulait qu'on n'y mit rien et s'étonnait ensuite de n'y rien trouver. Avec cette mauvaise foi particulière aux despotes et que cet homme, supérieur en tout, possédait à un degré si remarquable, il invoquait la platitude des organes ainsi asservis et annihilés pour prouver l'insuffisance et l'inutilité de la presse. Témoin ce passage d'une lettre de Napoléon à Fouché, citée par M. Lanfrey : « On ne peut plus dire que les journaux soient malveillants, mais ils sont trop bêtes! »

Son héritier indirect, Napoléon III, n'a pas répudié cette partie de l'héritage. Il perfectionna encore la direction de la presse, en l'accommodant au goût du jour et fut l'inventeur de cette procédure ingénieuse des communications et des avertissements qui eut l'honneur d'être goûtée à St-Petersbourg et imitée à Constantinople. S'inspirant d'autres principes, le gouvernement républicain de M. Thiers professa la plus grande tolérance vis-à-vis de la presse et permit aux journaux monarchistes de tout dire contre la République et contre son

président. Ils ne s'en firent pas faute!

On dit ses successeurs peu disposés à suivre ces errements. Nous le regrettons pour eux. La presse n'est que l'humble servante de l'opinion publique; mais l'opinion est la reine du monde.

Si nous avions qualité pour conseiller ceux qui nous gouvernent, nous leur dirions : Ne touchez pas à la reine... ni à sa servante!

Vain conseil et un peu tardif déjà! La suppression du *Corsaire*, l'interdiction du colportage des journaux dans le département du Rhône et par-dessus tout la circulaire Pascal indiquent des tendances peu favorables à l'esprit de tolérance. Tout a été dit sur ces événements et nous n'y reviendrons pas. A deux exceptions près, les journaux de tous les partis et de toutes les nuances, même ceux, qui comme nous, n'avaient qu'une médiocre sympathie pour les doctrines du *Corsaire*, ont été unanimes pour regretter la mesure qui le frappe. Seuls *l'Univers* et le *Pays* s'y sont associés par une entière approbation. Cela n'a rien qui doive nous surprendre et comme dit le proverbe : à *Corsaire corsaire et demi!* On connaît d'ailleurs la logique de M. Venillot en matière de liberté. C'est de la meilleure foi du monde qu'il dit aux libéraux : Vous nous devez la liberté parce que vous êtes libéraux; quant à nous qui ne le sommes pas, nous ne vous devons rien et nous conservons le droit de vous appliquer nos principes qui sont ceux de l'intolérance la plus pure. O triomphe de la logique et de la foi!

Nous ferons observer cependant qu'il y a une certaine générosité de notre part à plaider la cause de la presse. Nous avouons qu'elle n'est pas toujours innocente et les crimes reprochés au *Corsaire* par l'arrêté si remarquablement motivé de M. le commandant de l'état de siège ne sont pas les seuls dont elle se soit rendue coupable. Il en est d'autres dont elle est coupable, et que nous avons plus de peine à lui pardonner. La coquille, pour tout dire, a sévi sur notre dernière causerie d'une façon désastreuse et nous oblige à une rectification dans l'intérêt de la vérité et de la justice. En parlant d'une jolie dévotion, on nous a fait dire : « Cette petite femme fera beaucoup de sottises à son mari, quand elle sera mariée. » C'est tout à fait faux.

Et cela allait de soi. Nô bourgeois, pour plaire à cette femme, il déserte du camp de la bourgeoisie pour fréquenter des marquis qui se moquent de lui; il élève dans les idées d'un sage libéralisme, il s'est fait clerc et il est allé le dire à Rome, d'où il a rapporté à sa boutonnière un petit bout de ruban rouge dont le moindre défaut est de ne rappeler que de loin celui de la Légion d'honneur; dernièrement il a soutenu la candidature cléricalo-bonaparte-légitimiste du docteur trois étoiles et bientôt, n'en doutez pas, il poussera le dévouement et l'esprit de sacrifice jusqu'à offrir sa propre candidature aux rebuffades du suffrage universel et aux sarcasmes de ses concitoyens.

Est-ce tout? Non; pour combler la mesure, il a pris un abonnement à vie à la *Décentralisation*. N'aurions-nous pas mille fois raison de dire que cette femme ferait faire des sottises à son mari? Mais nous n'aurions osé dire plus et jamais de notre chef nous n'eussions songé à affirmer qu'elle même ferait des sottises.

Ceci est trop grave et n'est pas suffisamment prouvé. La Bruyère a dit : « C'est trop contre un mari d'être coquette et dévote : une femme devrait opter. » Vous direz peut-être qu'elles n'optent pas toujours. Ma foi, c'est

rire sinistre. — Du diable si j'irais confier mon col à ce méchant seigneur qui commande la-bas, discussions-nous travaillé dix fois pour lui, comme on veut le donner à croire!

J'étais près de lui à la terrible bataille de Saint-Jacques, où le sang coulait comme de l'eau, eh bien! il riait, lui, il se frottait les mains, il flairait l'odeur du carnage, et il regardait les corps morts en temps de neige... Non, non, je ne me réfugierai pas en Dauphiné, à moins que je sois las de la vie.

— Ah ça! compagnons, — demanda l'Anglais, — est-ce que véritablement monsieur le dauphin du Viennois...?

— Paix! paix! interrompit Riquet le Borgne avec fermeté; — si l'un de vous, sandis! prononce encore ce nom, je l'étranglerai avec la corde d'un arc. Vous verrez que vos bavardages finiront par attirer ici moussieur de Chabannes, qui, je ne sais pourquoi, est encore sur pied... Nous nous sommes bien connus autrefois, monsieur de Chabannes et moi, quand il était capitaine d'écorcheurs; j'y portais la lance dans sa compagnie, et il n'y avait pas de bon coup sans moi... Mais laissons cela; il est temps d'aller se mettre en embuscade dans le chemin creux qui mène au couvent. Celui que nous attendons ne peut manquer d'y passer bientôt, quand il sortira de chez sa belle, et je suis sûr que le lascar de Montreuil, qui est en sentinelle à la porte, ne nous ait pas encore donné l'alarme.

Tous se levèrent alors en chancelant, et les deux chevaliers se jetèrent vivement en arrière pour ne pas être aperçus. Comme ces gens allaient sortir, on entendit le Borgne qui disait :

(A suivre.)

BULLETIN COMMERCIAL.

Les plaintes de la culture sont très-vives et accompagnées presque générales. L'épave de l'année est dans les conditions de température les plus défavorables, la hausse s'accroît de jour en jour.

Sur nos marchés de l'intérieur, les cours des céréales sont les suivants : 24 à 39 fr. pour les blés; 20 à 21 pour les seigles; 22 à 23 pour les orges; le tout par 100 kilos.

Les farines sont très-faibles aux cours extrêmes de 44 à 48 fr. les 100 kilos, suivant provenance et qualité.

Paris, 17 juin.

Les farines faibles, un peu. 3 marques, disponible et courant, 76 75; juillet, août, 77 25; 4 derniers, 75. Supérieures, disponible et courant, 76 50; 2 prochains, 76 50; 4 derniers, 74.

Les huiles de colza sont encore plus faibles qu'hier : disponible et courant, 91; juillet, août, 92 50; 4 derniers, 94 50; 4 premiers, 95.

Les huiles de lin éprouvent une légère amélioration sur cours qui vaut 93 75. Pas de changement sur les autres époques.

Disponible, 91; juillet, août, 93 50; 4 derniers, 93.

Les esprits 3/6 nord fin sont plus faibles : disponible et courant, 55 50; juillet, août, 56 50; 4 derniers, 57 50.

Les sucres raffinés se maintiennent difficilement de 155 50 à 156 50.

Les sucres blancs disponibles sont tenus 75 25; demandés à 75; courant, 74 75; juillet, août, 74; 4 derniers, 71 50.

Marseille, 17 juin.

Blés. — Marché calme. Ventes générales de la journée d'hier : 13,100 hectolitres, dont 1,000 hectolitres à livrer.

Importations de la journée 114,000 hectolitres. Selekia disponible, 126/122, 29 25. Yemyski disponible, 125/121, 42 25. Irka Azoff, 128/123, 44 25. Odessa à livrer, 128/123, 40 les 100 litres.

Cotons. — On a vendu 16 balles Soubouzac à 92 50; 10 balles Jumbo à fr. 125; 26 balles Salomonique à fr. 80; 20 balles Trebizonde, semence Américaine à fr. 95 les 50 kilos.

Soies et cocons. — Pas d'affaire connue, prix faible et tendance à la baisse.

Laines. — Marché nul, prix en hausse.

Havre, 17 juin.

Cotons. — On a vendu 10 balles Jumbo à fr. 113 fr., et Osmia disponible de 75 à 76 fr. les 50 kilos.

A terme, affaires calmes : Louisiane très-ordinaire sur août, octobre à 108 fr. les 50 kilos, sans vendeurs.

Liverpool, 17 juin.

Cotons. — Clôture du marché. Ventes d'aujourd'hui 10,000 balles. Marché calme, prix stationnaires.

Importations, 45,000 balles. Laines. — Il s'est traité hier 24 balles Buenos-Ayres de 175 à 185 50 les 100 kilos.

BOURSE DE PARIS

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 18 JUIN

AU COURS DE CLÔTURE

COMPTANT D'HIER D'AUJOURD'HUI BAISSE

3 0/0..... 55 80 55 70 /.. 10 /..

4 1/2 %..... 80 50 80 50 /.. 0 /..

5 % (anc.)..... 89 50 89 50 /.. 0 /..

5 % (nouveau)..... 90 50 90 50 /.. 0 /..

TERME

(DEPÊCHE TELEGRAPHIQUE)

Paris, le 18 Juin 1873.

COURS VALEURS

PREMIER COURS DERNIER

55 90 3 0/0 Française..... 55 80 55 95

90 80 5 0/0 Emprunt (1872)..... 89 65 89 90

89 75 5 0/0 Libéré (1872)..... 89 65 89 90

64 20 5 0/0 Italien..... 64 20 64 45

4320 1/2 Banque de France..... 4320 1/2 4325

795 1/2 Foncier estampillé..... 800 1/2 800

427 1/2 Crédit Mobilier..... 425 1/2 430

427 1/2 Crédit Lyonnais..... 425 1/2 430

672 1/2 Société Générale..... 672 1/2 673

536 1/2 Mobilier-Espagnol..... 535 1/2 538

455 1/2 Orléans..... 455 1/2 458

1031 1/2 Nord..... 1031 1/2 1032

765 1/2 Paris à Lyon et Médit..... 761 1/2 765

431 1/2 Autrichiens estampés..... 430 1/2 431

435 1/2 Autrichiens nouveaux..... 432 1/2 435

92 5/8 Obligations..... 92 1/2 92 1/2

BOUS 3 mois à 5 mois..... 4 1/2 0/0

DU 6 mois à 11 mois..... 5 0/0 0/0

TRÉSOR A un an..... 5 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 18 juin 1873.

NOMBRE SORTIES

FRANCE ESPAGNE ITALIE

PROCES

22 Org. 10 3 3 3 2 2 1807

18 Tra. 7 4 4 4 4 4 1241

29 Grég. 8 1 1 1 1 1 2030

5 Div. 1 1 1 1 1 1 1

2 Bob. 1 1 1 1 1 1 1

1 Lain. 1 1 1 1 1 1 1

26 25 3 11 1 2 15 42 5078

BALLOES PRESSES

1 Org. 1 1 1 1 1 1 12

13 Tra. 1 1 1 1 1 1 1132

56 Grég. 1 1 1 1 1 1 2688

2 Div. 1 1 1 1 1 1 1

72 71 1 1 1 1 1 3832

Ballots conditionnés dep. le 1^{er} du mois..... 1486 n°Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois..... 892 n°

AUGMENT, 17 juin.

5 Organsins..... 533

2 Trames..... 172

2 Grèges..... 172

2 Ballots pesés..... 172

Total..... 705

Opérations de décreusage..... 41

Dernier numéro placé..... 41

Total du 1^{er} au 17..... 18831

AUGMENT, 17 juin.

2 Organsins..... 137 94

3 Trames..... 318 39

13 Grèges..... 626 28

18 Total..... 1082 61

VALEURS, 17 juin.

1 Organsins..... 32

2 Trames..... 26

1 Grèges..... 26

2 Ballots pesés..... 26

Total..... 58

Opérations de décreusage..... 32

Dernier numéro placé..... 32

Total du 1^{er} au 17..... 1814

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 18 juin

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE PRESSIOMÈTRE

+ 15° + 21° 0,745 nuageux N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse..... 0 00

Sa température..... 0 30

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse..... 0 30

Sa température..... + 10°

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1^{er} au 15 juin..... 0,023

SITUATION GÉNÉRALE.

Hausse légère du baromètre sur la mer du Nord, baisse sur le sud de la France et l'Italie; vent S fort sur l'Irlande.

Dans toutes les stations, le vent est faible et variable, la pression moyenne, et les mers sont tranquilles.

SPECTACLES DU 19 JUIN

GRAND-THEÂTRE

LA FEMME DE FEU, drame en 5 actes.

On commencera à 8 heures 1/2.

CONCERTE DE BELLECOUR

PREMIÈRE PARTIE

Les Gardes françaises (ouverture) E. Pichoz.

Le Rhin (mazurka) O. Métra.

Andante de Quintette. Mozart.

Tintinette (polka) F. Schubert.

DEUXIÈME PARTIE

Le jeune Henri (ouverture) Méul.

Le val d'Illier (valse) A.-L. Gard.

Fra-Diavolo (fantaisie) Auber.

Marche militaire. F. Schubert.

On commencera à 8 heures 1/2.

CIRQUE COTTELLER, PLACE DES CÉLÉSTINS

DERNIÈRE SEMAINE

Représentation hors ligne de la Grande troupe

Siamoise. — Tous les soirs à 8 heures représentation

extraordinaire.

GRAND MÉNAGERIE BIEL

Cours du Midi, près la gare de Perrache.

Tous les jours, sans exception, deux grandes

représentations, la première à 3 heures 1/2,

la deuxième à 8 heures 1/2.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me PEIRON, avoué à Lyon, rue d'Algérie, 12.

VENTE

de la propriété d'habitation, par-devant le tribunal civil de Lyon.

D'UNE MAISON

sise à Lyon, rue Garibaldi (ancienne rue Saint-Estibé), numéro 216.

Mise à prix vingt mille francs, ci.

Adjudication au samedi vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, à Lyon, au palais de justice, place de Roanne, à midi.

Pour les renseignements, et pour traiter au besoin avant l'adjudication, s'adresser à Me Peiron, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal, où il est déposé.

850

Etude de Me Jules MUGET, notaire à Lyon, rue Puget-Gaillet, 1, successeur de Me Lecourt.

VENTE

volontaire, aux enchères publiques, d'une

MAISON

située à Lyon, rue de l'Alma, 11, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, deux étages, greniers, cour, pavillons, puis, le terrain, divisé en deux corps de bâtiment, qui formeront chacun un lot, dont le premier comprendra le corps de bâtiment, donnant sur les rues de l'Alma et Ozanam, d'une superficie de deux cent quinze mètres treize décimètres carrés, et le second, le corps de bâtiment donnant sur la rue Ozanam, d'une superficie de cent cinquante mètres cinquante centimètres carrés;

2° D'une maison située à

Lyon, rue Pouteau, 23, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, entre-sol, cinq étages et greniers.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de Me Piquet, le jeudi dix juillet mil huit cent soixante-treize, à deux heures, et sur la mise à prix de 15,000 francs pour le premier lot;

12,000 francs, pour le deuxième lot;

Et, pour le troisième lot, qui comprend la maison de la rue Pouteau, sur une mise à prix, qui sera fixée avant l'ouverture des enchères.

Pour les renseignements, et pour traiter au besoin avant l'adjudication, s'adresser à Me Muget, notaire, dépositaire du cahier des charges.

930

Etude de Me J. PRELLE, avoué à Lyon, successeur de Me Franc, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 21.

Dissolution de Société

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-treize, dument enregistré, entre :

Le sieur Fichet, entrepreneur de mosaïques, demeurant à Lyon, rue Adélaïde Perrin, numéro 11, et

Et la dame Magdeleine Remy, épouse de Monsieur Jean-Baptiste Terrot, propriétaire, demeurant à Saint-Quentin, par Tullins (Isère), « prise tant en sa qualité d'héritière réservataire de Monsieur Jean-Baptiste Terrot, qu'en sa qualité d'épouse », nommée au sieur Emile Passet, mineur « émancipé »;

2. Le sieur Emile Passet, propriétaire, demeurant aussi à Saint-Quentin, par Tullins (Isère), « en

sa qualité d'héritier institué « dudit sieur Jean-Baptiste-Jules Terrot »;

3. Le sieur Sestier, négociant, demeurant à Lyon, quai Taisit, d'autre part;

Il résulte que la société de fait qui a existé entre le sieur Fichet et le sieur Terrot pour la fabrication et la vente des mosaïques, sous la raison sociale : Fichet, Terrot et Compagnie, et qui avait son siège à Lyon, rue Adélaïde Perrin, numéro 11, et place Saint-Michel, numéro 5, a été dissoute à partir du vingt-trois mars mil huit cent soixante-treize, et que le sieur Fichet a été nommé seul liquidateur de ladite société avec tous pouvoirs nécessaires à cet effet.

Deux extraits dudit jugement de dissolution ont été déposés aux greffes des tribunaux de commerce de Lyon et de justice de paix du premier canton de Lyon, les trente mai et trois juin mil huit cent soixante-treize, à l'heure de deux de relevée.

Pour extrait :

Signé : PRELLE, avoué.

Etude de Me MITTEFFLOT DE BELAIR, notaire à Lyon, place de la Comédie, n° 27.

Le vingt-six juin mil huit cent soixante-treize, à l'heure de deux de relevée.

Adjudication amiable

D'UNE MAISON

en parfait état, située à Lyon, rue Masséna, numéro 41 bis, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée quatre étages, greniers, avec deux petits corps de bâtiments contigus et une cour.

Mise à prix..... 30.000 fr.

S'adresser pour traiter audit Me Mittefflot de Belair.

768

Etude de Me ROBERT, notaire à Lyon, rue Centrale, 11.

VENTE FORCÉE

Première publication.

Le quinze juillet mil huit cent soixante-treize, rue Transversale, 12, à Lyon-Vaise, à onze heures du matin, il sera vendu aux enchères une construction en planches, convertie en tables de long sur huit de large. — Saisie.

913

Etude de Me BEAUJOLIN, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place Lavie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : guéridon, canapé, secrétaire, armoire à glace, chaises, glaces, table de nuit, rideaux, batterie de cuisine et vaisselle, etc. — Saisie.

912

S'adresser au bureau du journal

Le vendredi vingt juin courant, à dix heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera procédé à la vente de banques, chaises, bascule, chaussures, bureau. — Saisie.

911

Les mêmes jour et heure, sur la place Kléber, à Lyon, il sera procédé à la vente de bureau, chaises, fauteuil, bibliothèque, machine à coudre, etc. — Saisie.

910

Dépôt à la pharmacie Quet, rue de la Préfecture, 5.

UN JEUNE COMPTABLE

de Mulhouse, pouvant faire la correspondance allemande, désire se placer à Lyon.

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal

912

S'adresser au bureau du journal